

L'habitation

et, à propos de l'exode des investisseurs du secteur des immeubles locatifs, dit que l'exode des capitaux a débuté lorsque Ottawa a supprimé la disposition permettant aux investisseurs de défalquer de leurs autres revenus leurs frais de premier établissement et leurs dépenses en immobilisations. Les répercussions de cette décision furent apparemment suffisamment graves pour que le ministre des Finances (M. Turner) juge bon de rétablir dans certaines limites la disposition autorisant cette défalcation.

Tous ces problèmes dans le secteur de l'habitation peuvent être reliés à un manque d'argent chez certains Canadiens et, bien sûr, à l'érosion constante du pouvoir d'achat du dollar que feint d'ignorer le principal bénéficiaire de l'inflation, le gouvernement. Tout récemment, en octobre dernier, la Grande-Bretagne a déclaré à une réunion de l'OTAN que le fondement même de la démocratie occidentale et ses valeurs chères de liberté et de sécurité étaient menacés si les maux de la récession et de l'inflation n'étaient pas contenus. Je prie à nouveau les députés de comprendre que cette menace n'est pas restreinte à la Grande-Bretagne ou au Canada. Nous observons à l'heure actuelle une situation similaire aux États-Unis où le président du Council of Economic Advisers, M. Greenspan, lançait en novembre dernier l'avertissement suivant:

Le gouvernement fédéral est responsable d'une bonne part de l'inflation dans le pays... Nous devons réduire de taux de croissance de la masse monétaire unitaire si nous voulons que notre économie redienne viable et non inflationniste.

Parlant d'emprunts, il ajoutait:

... l'accélération des emprunts fédéraux ou garantis par le gouvernement fédéral est l'une des principales sources de pression sur la masse monétaire nationale et le niveau des prix.

Pour finir, il exhortait le gouvernement à réduire ses emprunts afin qu'une plus grande partie de l'épargne privée puisse s'acheminer vers les investissements productifs des secteurs privés. Permettez-moi d'ajouter un mot ou deux au sujet du ministre lui-même. Il est censé avoir dit que le bill a pour objectif d'augmenter l'offre et de restreindre le coût dans les secteurs du logement à coût modique et moyen, à louer et à acheter. Il prétend que pour vraiment répondre à la demande, nous devons compter beaucoup plus sur les capitaux privés. Bien entendu, le ministre ne peut toucher ces capitaux privés de son propre chef: il lui faut la collaboration du gouvernement. D'après ses deux derniers budgets, le gouvernement est incapable ou peu disposé à contrôler la situation économique au Canada de façon à attirer les capitaux privés vers les secteurs où certains ministres aimeraient les voir.

Fait intéressant, à la conférence organisée par la Fédération internationale de l'immobilier il y a un an et demi, les délégués de tous les pays représentés ont, à l'unanimité, condamné la régie des loyers sauf dans des circonstances exceptionnelles. Ils ont dit que la régie des loyers entraîne certaines conséquences, dont la plus importantes à mes yeux est la violation du droit de propriété, qui empêchent la propriétaire d'un immeuble de récolter les justes fruits de son labeur. L'affirmation est très sérieuse et touche certes aux libertés de chaque Canadien, car la personne qui organise ses affaires de façon à se suffire à elle-même dans sa vieillesse en est empêchée par l'intervention du gouvernement.

Il est facile d'admettre qu'il soit nécessaire de financer la construction d'usines d'épuration d'égouts comme l'a dit le ministre, mais là encore le gouvernement s'y prend mal. Ces fonds devraient être versés aux gouvernements locaux, mais il faudrait supprimer les conditions prévues dans la loi. Le bill C-46 comporte des règlements tellement

complexes qu'il serait vraiment difficile de répondre aux conditions requises. De plus, il sera extrêmement difficile de sortir du dédale des décisions bureaucratiques vu le nombre de paliers du gouvernement par lesquels il faudra passer.

Pour terminer, j'aimerais approuver les observations de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, à l'exception de celles du député de Broadview (M. Gilbert). Nous sommes d'accord en partie, mais nous ne commençons pas ou ne terminons pas au même endroit. Les mesures proposées par le ministre aideront les intéressés, mais j'affirme aussi fort que je peux que cela ne changera rien pour les pauvres; ils resteront dans la misère.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Avant de donner la parole au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—Les transports—Les transports et l'expansion économique du Canada—Les répercussions probables sur le programme du MEER; le député d'Edmonton Strathcona (M. Roche)—Les affaires extérieures—Demande de vérificateur des comptes de l'ACDI par le comité permanent.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE MONTANT GLOBAL DES PRÊTS ASSURÉS, L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Danson: Que le bill C-46, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cinq heures.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'aurai le plaisir de le dire quand il sera 5 heures. Madame l'Orateur, je voudrais seulement faire savoir combien j'ai été déçu des remarques préliminaires du ministre chargé du logement. J'aurais cru qu'étant de la promotion de 1968, il aurait été plus conscient de nos problèmes et aurait fait preuve d'un esprit plus innovateur, en présentant à la Chambre ce dont les Canadiens ont besoin, quelque chose de vraiment significatif, et non ce bill C-46, qui n'est qu'une piètre excuse. Je pensais qu'il proposerait une réelle solution à la grave crise du logement qui sévit actuellement au pays.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux mesures d'initiative parle-